

Pôle communication
Tél : 24 66 40

Mercredi 16 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 16 novembre, a examiné **un** projet de loi du pays, arrêté **trois** projets de délibération du Congrès ; adopté **17** arrêtés ; examiné **30** dossiers d'étrangers.

Projet de loi du pays

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays instituant une taxe sur les plus-values immobilières privées et modifiant l'assiette de la contribution calédonienne de solidarité (CCS).

> *Voir le communiqué détaillé « Une taxe sur les plus-values immobilières privées et la modification de l'assiette de la contribution calédonienne de solidarité (CCS) »*

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet et Adolphe Digoué, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant décision modificative n° 2 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2022.

> *Voir le communiqué détaillé « Décisions modificatives n°2 des budgets propre et de reversement »*

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant décision modificative n° 2 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2022.

> *Voir le communiqué détaillé « Décisions modificatives n°2 des budgets propre et de reversement »*

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération fixant le taux de la taxe applicable aux plus-values immobilières privées à 20 %.

> *Voir le communiqué détaillé « Une taxe sur les plus-values immobilières privées et la modification de l'assiette de la contribution calédonienne de solidarité (CCS) »*

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'ouverture de l'établissement recevant du public « Le District » à la suite de l'avis favorable émis par le comité territorial de sécurité.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2020-1015/GNC du 21 juillet 2020 qui fixe les redevances de scolarité demandées aux familles des élèves fréquentant les classes sous contrat simple de l'école internationale James Cook et l'application de redevances spécifiques pour les élèves boursiers de cet établissement.

Une baisse de 50 000 francs par élève non boursier des classes concernées, actée par l'arrêté n° 2020-1015/GNC du 21 juillet 2020, pour les élèves non boursiers des trois classes sous contrat simple, a été reconduite. La redevance annuelle de scolarité pour l'école internationale James Cook s'élève ainsi à 1 173 000 de francs par élève. Elle comprend les frais de scolarité fixés à 873 000 francs, l'uniforme (70 000 francs) et les déjeuners (230 000 francs).

La réduction des redevances de scolarité demandées aux familles des élèves fréquentant les classes sous contrat s'applique à trois classes soit 60 élèves, dont au minimum sept boursiers.

Les élèves boursiers sont, quant à eux, exonérés de la redevance de scolarité et bénéficient ainsi d'une gratuité totale.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 7 500 000 francs à quatre structures de la filière équine. Les subventions sont réparties comme suit :

Fédération des courses hippiques de Nouvelle-Calédonie	3 000 000 de francs
UPRA Équine	2 000 000 de francs
Conseil du cheval (CC-NC)	2 000 000 de francs
Comité régional d'équitation de Nouvelle-Calédonie (CRE-NC)	500 000 francs

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'extension de l'accord interprofessionnel de modération des prix signé le 9 novembre 2022 par les représentants des industries locales de la transformation, de l'importation, de la grande distribution, des petits commerces et des stations-service.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'extension de l'accord interprofessionnel de modération des prix de type « Bouclier Qualité Prix » pour une sélection de poissons, signé le 9 novembre 2022 par les groupes Carrefour Kenu-in et SCIE.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé à l'association Arbofruits l'agrément d'organisation professionnelle agricole.
Cette association réalise des actions visant notamment à suivre l'état sanitaire des arbres fruitiers. L'association collecte également des données statistiques auprès des producteurs de fruits sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Grâce à sa fine connaissance de la filière fruits, le service chargé des statistiques rurales peut ainsi obtenir des données fiables.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté portant convocation des électeurs de la chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie (CAP-NC) le mercredi 14 décembre 2022 pour l'élection des 36 membres de son assemblée générale.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé une transaction en faveur de la société GAN Outre-Mer IARD.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant total de 12 886 216 francs à dix ligues, quatre comités et deux associations sportives.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a octroyé le label « Case numérique® » ainsi qu'une subvention de 3 100 000 francs aux espaces publics numériques (EPN) des communes de Koumac et Kouaoua, dans le cadre du programme « Case numérique ».

Pendant la durée du label de cinq ans, les EPN seront évalués. Dans le cas où une condition relative à la délivrance du label ou une clause du cahier des charges ne serait pas respectée, le label pourra être retiré.

Créé en 2016, le label « Case numérique® » a notamment pour objectif d'assurer la mise en réseau des EPN, d'assurer leur pérennité et leurs adaptations aux différents contextes locaux pour offrir un service de qualité.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 2 900 000 francs de subventions aux espaces publics numériques (EPN) labellisés « Case numérique® » suivants :
- l'association jeunesse informatique (AJI) Lifou – 2 000 000 de francs
 - la commune de Thio (EPN de la médiathèque municipale) – 300 000 francs
 - la commune de Kaala-Gomen (EPN de la médiathèque municipale) – 300 000 francs
 - la commune du Mont-Dore (EPN de la médiathèque municipale) – 300 000 francs

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement avec le contreseing de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté portant ouverture de deux concours externes et d'un concours interne pour le recrutement de trois techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, répartis comme suit : deux postes aux concours externes et un poste au concours interne.

Les dates des épreuves écrites ont été fixées aux :

- 7 avril 2023 pour le premier concours externe et le concours interne ;
- 11 avril 2023 pour le second concours externe.

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le remplacement de deux représentants titulaires de la confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC) et d'un représentant suppléant du mouvement des entreprises de France de Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC).

Pour la CPME-NC, Nicole Moreau remplace Myriam Zmirou en qualité de représentant titulaire et Alexandre Reverce remplace Baptiste Faure, également en qualité de représentant titulaire, pour la durée du mandat restant à courir.

Pour le MEDEF-NC, Laurent Vircondelet remplace Nicolas Beaufort en qualité de représentant suppléant, pour la durée du mandat restant à courir.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué, par l'intermédiaire du fonds de concours à la production audiovisuelle, 51 500 000 francs à quatorze sociétés de production audiovisuelle. Ces aides concernent la réalisation de 21 projets validés par le comité de gestion le 25 octobre 2022 et sont réparties comme suit :

- une aide à la préparation pour un court-métrage ;
- quatre aides à la préparation pour des documentaires ;

- 16 aides à la production pour trois projets de courts-métrages, une série de fiction, un clip musical et onze documentaires.

Arrêté de nomination

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Jean Pipite en qualité de directeur par intérim de l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK), du 16 novembre au 31 décembre 2022.

Arrêtés de désignation

Au visa de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la composition nominative des administrateurs du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie pour une durée de trois ans.

Au visa de Joseph Manauté, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1381/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du développement durable, de l'environnement, de la transition écologique, de la gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail, du plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, de la politique de l'eau et de la transition alimentaire.

La première mandature du Comité national de la biodiversité (CNB) s'étant achevée en septembre 2022, le gouvernement a proposé de désigner Joseph Manauté en qualité de membre titulaire et Pascale Joannot en qualité de suppléante du CNB.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **trois** demandes de titre de séjour. Il a accordé **25** autorisations de travail et **deux** renouvellements d'autorisation de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gyès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.